Le 31 mars, tous ensemble pour le retrait du projet de loi "travail"

Bureau Central, le 22 mars 2016 - n° 09/16

Notre Confédération appelle les salariés du public et du privé à une journée de grève interprofessionnelle le jeudi 31 mars 2016 contre le projet de loi « travail ».

En conséquence, le Syndicat Général Force Ouvrière Air France appelle à une journée de grève le 31 mars afin de rejoindre les cortèges de manifestations prévus partout en France.

A la fin des années 80, le Gouvernement en place avait supprimé l'autorisation administrative de licenciement. Résultat : des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires en quelques années.

En 2013, le Gouvernement Hollande impose le pacte de responsabilité. Yvon Gattaz, Président du MEDEF, avait alors arboré sur un pin's sa promesse de créer 1 million d'emplois. 3 ans après, les entreprises ont bénéficié de plusieurs milliards d'euros sans pour autant tenir les promesses de créations d'emplois !

Aujourd'hui, le patronat et le Gouvernement voudraient faire croire que casser le Code du Travail et les Conventions Collectives permettraient de créer de l'emploi.

Dans ce projet de loi, une seule logique : déconstruire les protections collectives et individuelles des salariés actifs, chômeurs et retraités pour aboutir à une logique de soumission constante à l'employeur et aux actionnaires !

C'est la boucle qui serait bouclée depuis les premières dérogations mises en place dans la loi « de dialogue social » de 2004, en passant par les accords de « modernisation du marché du travail » de 2007 et de 2013, sans oublier le deuxième volet de la loi de « représentativité » de 2008 sur le temps de travail.

C'est la remise en cause de la négociation collective libre pour aller vers des accords de chantage à l'emploi généralisés.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général

Le Dôme ◆ bât. 6 ◆ 4e étage ◆ Tél. 01.41.56.04.50 ◆ Fax 01.41.56.04.59 ◆ Email : bureaucentral@sgfoaf.fr ◆
Site internet : foairfrance.fr

Le 9 mars, dans son intervention FO alertait : « Le cœur de ce projet est de ramener toutes les règles dans l'entreprise, là où le patron règne en maître ».

Restent maintenus dans le projet de loi :

- Le référendum d'entreprise
- L'extension du dispositif « forfaits-jours » qui abroge toute notion de durée du travail
- Toutes les mesures pour flexibiliser à outrance le temps de travail
- Payer les heures supplémentaires à 10 % de majoration au lieu de 25 et 50 % aujourd'hui
- Favoriser les licenciements avec « Le Code du Travail qui devient le mode d'emploi du licenciement économique »
- La santé moins surveillée

Force Ouvrière appelle à la grève le 31 mars 2016

Nous communiquerons sur les lieux de manifestation

N'oubliez pas de remplir et signer vos formulaires « Loi Diard »

Le Dôme ◆ bât. 6 ◆ 4e étage ◆ Tél. 01.41.56.04.50 ◆ Fax 01.41.56.04.59 ◆ Email : bureaucentral@sgfoaf.fr ◆
Site internet : foairfrance.fr